



A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Le nombre de contrôles continus pourra être supérieur à celui indiqué dans le tableau en fonction des pratiques pédagogiques des enseignants.

Le coefficient de chaque unité d'enseignement correspond à son nombre d'ECTS.

**Règle de compensation du Master 1 :**  
 Compensation au sein des unités et entre unités du semestre 1  
 Pas de compensation entre les 2 semestres  
 Pour le semestre 2, pas de compensation entre le stage et les autres UE.

**Règles de prise en compte des absences aux épreuves :**  
**1) contrôle continu**  
 Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.  
 Les étudiants avec absence non-justifiée à un examen auront une note égale à zéro.

**2) contrôle terminal**  
 Les étudiants absents à la 1ère session du contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.  
 Les épreuves écrites de 2nde session pourront être remplacées par des épreuves orales si les enseignants le souhaitent

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

<b>Hors ECI</b>		<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - $(N1+N2+N3)/3$  }
  - (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - N3 }
  - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
  - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU